



**Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal  
De la Commune d'EMBRUN**

**Séance du 26 février 2026**

Délibération n° **2026-049**  
Objet : **Personnel communal –  
Remboursement des frais de  
visite médicale obligatoire dans le  
cadre du renouvellement de  
l'autorisation de conduite des  
véhicules poids lourds**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six à  
la Salle de la Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Wiebke SILVE, à l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de votants : 23

**Présents :**

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Pierre BRUYAT.

**Représentés :**

Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Monsieur Gérard MARCELLIN donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON  
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE  
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Monsieur Olivier LEFRANCOIS donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA

**Absents excusés :**

Madame Claire SARDY  
Madame Véronique CONSTANS  
Monsieur Jean-Louis RIFFAUD  
Madame Ouria BLANCHET

**Absents non excusés :**

Madame Valérie BARTHELON  
Monsieur Vincent ESMIEU

-----

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite,  
**Vu** le projet de convention de refacturation des frais de visite médicale obligatoire dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de conduite des véhicules poids lourds entre la commune d'EMBRUN et la commune de VILLARD-SAINT-PANCRACE,

**Considérant** que de nombreux agents du CTM sont titulaires de permis de conduire nécessitant un avis médical périodique,

**Considérant** que le Docteur François FOCKENIER est agréé par la préfecture des Hautes-Alpes pour réaliser ce type de consultation,

**Considérant** que la commune de VILLARD-SAINT-PANCRACE assure, pour le compte du médecin agréé François FOCKENIER, la prise de rendez-vous des consultations médicales liées à la validation des permis de conduire, que ces consultations sont réalisées dans un local communal de la mairie de VILLARD-SAINT-PANCRACE, ainsi que la collecte du paiement des consultations.

**Madame le Maire entendu,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les dispositions de la convention (ci-annexée) permettant le paiement des visites médicales obligatoires d'aptitude à la conduite,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 de la commune.

Le 27 février 2026

Madame Le Maire  
Chantal EYMEOD

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.

